



Ville de passion!

FICHE DE POSTE
**AGENT DE MAINTENANCE DES VEHICULES ET MATERIELS
ROULANTS (MECANICIEN)**

Date de mise à jour : 22/04/2021

Référentiel métier : 02/C/15

Rattachement hiérarchique

Pôle Transversal
Direction de la logistique

Cadre réglementaire

Filière Technique – Catégorie C
Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux
Grade : Adjoint technique territorial

Missions principales

- Maintenir le véhicule automobile dans son état d'origine, en accord avec l'homologation du constructeur et les règles de sécurité et de protection de l'environnement

Missions détaillées

- Identifier le type de véhicule et ses caractéristiques techniques, informer les différents responsables des contraintes et difficultés techniques inhérentes à certains choix, identifier une panne et proposer la réparation, réaliser un pré-contrôle technique, appliquer une démarche de diagnostic, utiliser les appareils de contrôle, réaliser des essais et conduire un véhicule, établir des conseils d'entretien du véhicule

- Lire un schéma : mécanique, électrique, hydraulique, effectuer l'entretien et les réglages du moteur, des organes mécaniques et des différents systèmes équipant un véhicule, contrôler et minimiser les émissions polluantes des véhicules, effectuer la maintenance des véhicules et les remplacements courants : fluides, filtres, éclairage, pneumatiques

- Effectuer une réparation ou une intervention : échanger ou installer des éléments mécaniques, des équipements électriques et des accessoires

- Intervenir sur des véhicules électriques ou hybrides et sur des véhicules non motorisés

- Utiliser les équipements d'atelier : treuil, pont, outillage, etc., assurer la maintenance courante de l'outillage et du matériel, effectuer un tri des déchets dangereux, lire, comprendre et appliquer des consignes de sécurité, adapter les gestes et postures aux situations de travail, mettre en oeuvre les procédures adaptées de récupération et tri

Compétences mobilisées

Savoirs socioprofessionnels :

- Documentation technique et réglementaire (carnet de bord, bon de travaux, notice, etc.).
- Connaissance des systèmes d'un véhicule (suspension, freins, injection essence et diesel, etc.).
- Contrôle technique des véhicules, des matériels
- Méthodes et techniques de diagnostic, lecture de plans, normes de schématisation, principes de base du dessin industriel, principes élémentaires de physique (électricité, électrotechnique, hydraulique, pneumatique, etc.) et de mécanique (statique, dynamique, etc.)
- Spécificités des plans de maintenance par type de véhicule, technologies des véhicules et des systèmes (couple de serrage, ABS, airbag, transmission, freinage, liaison au sol, moteur et périphériques, organes de sécurité, accessoires, etc.), technologie des équipements (signalisation lumineuse et sonore, etc.)
- Utilisation des produits non polluants, Permis de conduire (a minima B et PL) ; CACES.
- Règles d'hygiène et de sécurité dans un atelier

Expériences savoir faire

- | | |
|--|--|
| - Diagnostic et contrôle
- Réparation et intervention sur le véhicule | - Entretien et maintenance du véhicule
- Entretien et sécurisation de l'atelier et de ses équipements |
|--|--|

Savoir être

- | | |
|---|--|
| - Relative autonomie dans la recherche des causes d'un défaut et des techniques de remise en état du véhicule
- Responsabilité dans l'utilisation du matériel, le respect des règles de sécurité et l'utilisation des outillages | - Responsabilité de la validité de la réparation ; conseil dans le choix de l'outillage et du matériel de diagnostic
- Respect des règles environnementales |
|---|--|

Conditions d'exercices

- L'activité s'exerce au sein d'un garage municipal ou d'ateliers municipaux
- Horaires réguliers
- Travail en milieux potentiellement insalubres, poussiéreux, bruyants et odorants, avec utilisation régulière de produits solvants ou à base d'hydrocarbures